

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 14 septembre 2015, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire suppléant, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

Absent

Jacques Madore, maire

tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2015-09-182

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en changeant le point 7 pour *Infrastructures locales* et en laissant le point 16 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 13 juillet et 10 août 2015;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement**
6. **CDSM;**
7. **Infrastructures locales :**
 - 7.1 **Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)**
 - 7.2 **Nouveau secteur résidentiel**
 - 7.3 **Plan d'intervention des infrastructures municipales**
8. **Voirie :**
 - 8.1 **Sel à déglacer**
 - 8.2 **Sable**
9. **Appel d'offres : diesel;**
10. **Chalet du lac : abri;**
11. **Vente pour taxes;**

- 12. **Rapports :**
 - 12.1 **Annuel des matières résiduelles**
 - 12.2 **D'activités des écoconseillers**
- 13. **Paiement des comptes :**
 - 13.1 **Comptes payés**
 - 13.2 **Comptes à payer**
- 14. **Bordereau de correspondance;**
- 15. **Rapports :**
 - 15.1 **Maire**
 - 15.2 **Conseillers**
 - 15.3 **Directrice générale**
- 16. **Varia;**
- 17. **Évaluation de la rencontre;**
- 18. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 JUILLET ET 10 AOÛT 2015

L'adoption des procès-verbaux sont reportée à une séance ultérieure.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucun-e citoyen-ne n'est présent-e parmi l'assistance.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. CDSM

6.1 Signature du protocole avec le MAMOT

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a donné son accord pour la réalisation du sentier des aînés dans sa résolution 2014-01-25;

ATTENDU QUE dans cette même résolution, la municipalité de Saint-Malo autorisait la présentation du projet de sentier des aînés au programme PIQM;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo s'est également engagée à payer sa part des coûts et d'exploitation continue du projet;

ATTENDU QUE dans sa lettre du 10 juin 2015, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau ainsi que madame Francine Charbonneau, ministre de la Famille, nous annonçaient une aide financière de 59 114 \$ s'appliquant au projet de l'aménagement du sentier des aînés;

ATTENDU QU' un *Protocole d'entente* relatif à l'octroi de cette aide dans le cadre du sous-volet 2.5 du PIQM-MADA établi les obligations du Ministre et de la Municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des obligations de la Municipalité dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE ce protocole doit être signé par les deux parties;

Résolution 2015-09-183

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal autorise la signature de ce *Protocole d'entente* avec ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire par monsieur le maire, Jacques Madore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.2 Poubelle au sentier des aînés

ATTENDU QUE le plan initial de la municipalité de Saint-Malo était d'installer une poubelle à l'entrée du sentier des aînés;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut encourager la diminution des déchets en achetant des ilots de récupération afin de diminuer l'enfouissement telle que précisée à la résolution 2015-04-91;

ATTENDU QUE la poubelle provenant de Patio Drummond n'aurait pas dû être ramassée puisque que la commande avait été annulée par courriel et que la municipalité de Saint-Malo n'en a pas besoin;

ATTENDU QUE si nous devons payer afin de retourner la poubelle, elle sera utilisée pour des fleurs

Résolution 2015-09-184

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la directrice générale vérifiera si la poubelle peut être retournée gratuitement, sinon, elle sera utilisée comme bac à fleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.3 Entretien des fleurs

ATTENDU QUE des fleurs et des arbres ont été plantés au sentier des aînés;

ATTENDU QU' une soumission a été demandée à madame Myriam Fréchette concernant l'entretien ainsi que la préparation des plantes et des arbres pour l'hiver au sentier des aînés;

Résolution 2015-09-185

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte la soumission de madame Myriam Fréchette au montant de 60 \$ si le désherbage est fait ou de 196 \$ s'il n'est pas fait concernant l'entretien ainsi que la préparation des plantes et des arbres pour l'hiver au sentier des aînés pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.4 Sentier des aînés

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a réalisé le sentier des aînés pendant l'été;

ATTENDU QU' un jeu de pétanque a été construit au sentier des aînés;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo veut encourager ses citoyens à faire des activités;

Résolution 2015-09-186

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo procède à l'achat de deux ensembles de boules de pétanque pour les mettre à la disposition des citoyens. Les ensembles seront disponibles, sur prêt, à l'Épicerie des Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.5 Journée de reconnaissance des pompiers

ATTENDU QU' une *Journée nationale de reconnaissance des pompiers* aura lieu le 4 octobre 2015 pendant la semaine de prévention des incendies du 4 au 10 octobre prochain;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo veut souligner sa reconnaissance envers ses pompiers volontaires;

Résolution 2015-09-187

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la municipalité de Saint-Malo invite ses pompiers et leur famille à un brunch le 4 octobre 2015 au Resto-Bar le Saint-Malo pour la *Journée nationale de reconnaissance des pompiers*. La Municipalité défraiera le coût de cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.6 Fleurons

ATTENDU QUE la classificatrice des Fleurons, lors de sa visite à Saint-Malo a suggéré d'aménager la tour et l'arrière du banc situé près du jardin de l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides;

ATTENDU QUE l'aménagement paysager de la tour coûterait environ 300 \$ et celui du jardin 200 \$;

Résolution 2015-09-188

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo approuve la dépense concernant l'aménagement paysager à l'arrière du banc situé près du jardin de l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides en plantant une vingtaine de vivaces en massif pour un montant de 200 \$.

QUE la municipalité de Saint-Malo refuse l'aménagement paysager à la tour par crainte que l'humidité potentielle puisse nuire à la stabilité de la tour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.7 Articles pour la salle de toilette de la bibliothèque municipale-scolaire

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale est déménagée dans un local de l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides;

ATTENDU QU' un local a été aménagé à l'école pour la bibliothèque municipale-scolaire;

ATTENDU QU' une toilette a été installée dans ce local parce que les toilettes de l'école ne sont pas disponibles pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque;

ATTENDU QUE des articles doivent être achetés pour compléter la salle de toilette de la bibliothèque municipale-scolaire;

Résolution 2015-09-189

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera une table à langer, un miroir, un distributeur de papier, un distributeur à savon pour les mains et tout autre article nécessaire dans la salle de toilette de la bibliothèque municipale-scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. INFRASTRUCTURES ROUTIÈRE LOCALES

7.1 Plan d'intervention en infrastructures routière locales (PIIRL)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.2 Nouveau secteur résidentielle

ATTENDU QUE Exp. a transmis un offre de services professionnels pour le plan concept d'avant-projet concernant la réalisation du développement résidentiel à l'est de la route 253;

ATTENDU QUE le sommaire des activités prévues est énuméré ci-dessous :

- Réunion de démarrage avec les représentants de la Municipalité afin de définir les besoins et les orientations du projet;
- Visite du terrain pour valider visuellement la topographie du terrain en compagnie d'un représentant de la Municipalité;
- Validation des services municipaux existants;
- Conception préliminaire et identification des solutions techniques à privilégier (minimum de deux options);
- Évaluations d'avant-projet des options proposées avec phases de réalisation;

- Production d'un plan-concept des travaux;
- Rencontre technique pour le dépôt des estimations d'avant-projet et du plan-concept en vue de l'élaboration éventuelle des plans et devis définitifs;

ATTENDU QUE les services suivants ne font pas partie du présent mandat (non limitatif) :

- Les plans et devis pour construction;
- Les relevés d'arpentage;
- Les services de laboratoire pour la réalisation de sondage;

Résolution 2015-09-190

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo donne le mandat à Exp. et accepte l'offre de services professionnels avec une tarification forfaitaire de 2 800 \$ taxes non incluses pour le plan concept d'avant-projet concernant la réalisation du développement résidentiel à l'est de la route 253.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 Plan d'intervention en infrastructures municipales

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit rencontrer les exigences du *Guide d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* publié en 2013 par le MAMOT;

ATTENDU QUE Exp. a transmis l'offre de services professionnels pour réaliser le plan d'intervention des infrastructures municipales de la municipalité;

ATTENDU QUE la facturation sera produite mensuellement;

ATTENDU QU' un échéancier sommaire détaillé ci-dessous a été prévu pour la réalisation du mandat :

- Rencontre de démarrage avec la municipalité de Saint-Malo (septembre 2015);
- Production de la base de données (octobre et novembre 2015);
- Établissement de la stratégie d'auscultation et préparation du mandat pour les firmes spécialisées – si requis (hiver 2016);
- Réalisation des activités d'auscultation par les firmes spécialisées : inspections TV sur tronçons d'égouts retenus après entente avec la Municipalité et auscultation automatisée des chaussées par un laboratoire spécialisé – si requis (printemps 2016);
- Intégration des données reçues des firmes spécialisées, mise à jour finale de la base de données et priorisation des interventions (printemps 2016);
- Rencontre de présentation des résultats et revue des conclusions avec la Municipalité (printemps 2016);

- Dépôt des livrables finaux du plan d'intervention (printemps 2016);

ATTENDU QUE les services suivants sont exclus du présent mandat :

- Relevés topographiques;
- Inspections télévisées des réseaux d'égouts, tel que décrit à l'étape 4 de la méthodologie;
- Relevés de l'état de la chaussée, tel que décrit à l'étape 4 de la méthodologie;
- Services de laboratoire pour la réalisation de sondages;
- Étude hydraulique des réseaux d'égouts (si requis);
- Étude pour l'analyse de problématique particulière (débordement, refoulement, etc.);
- Études préliminaires pour la réalisation de projet;
- Évaluation détaillée des coûts;

Résolution 2015-09-191

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo donne le mandat à Exp. et accepte l'offre de services professionnels avec une tarification forfaitaire de 9 500 \$ taxes non incluses afin de rencontrer les exigences du *Guide d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* publié en 2013 par le MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. VOIRIE

8.1 Sel à déglacer

ATTENDU QUE du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à trois entreprises pour l'achat de sel à déglacer;

ATTENDU QUE trois offres de prix nous ont été fournies pour le sel à déglacer, Somavrac de Trois-Rivières à 95,95 \$ la TM, Calclo de Sainte-Catherine à 96,50 \$ la TM et Sel Warwick de Victoriaville à 101,99 \$ la TM;

Résolution 2015-09-192

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal accepte le prix présenté Somavrac de Trois-Rivières à 95,95 \$ la TM par voyage d'environ 37 tonnes métriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 Sable

ATTENDU QU' un appel d'offres a été envoyé à quatre fournisseurs de sable;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont fait parvenir leur prix pour le sable;

Résolution 2015-09-193

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera environ 2000 tonnes à 3,75 \$ la tonne sans les taxes applicables de Gravière de l'Estrie pour les besoins pendant l'hiver du ministère des Transports du Québec.

QUE la municipalité de Saint-Malo prendra un camion de Gravière de l'Estrie pour aider à transporter le sable à 6,60 \$ la tonne métrique sans les taxes applicables.

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera environ 1000 tonnes à 6,45 \$ la tonne sans les taxes applicables de H. M. Lambert Excavation Inc. pour ses besoins pendant l'hiver.

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. APPEL D'OFFRES : DIESEL

ATTENDU QU' une invitation sera envoyée à cinq firmes afin qu'elles fournissent des prix pour le carburant diesel;

Résolution 2015-09-194

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'autoriser madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à envoyer une invitation pour le prix du carburant diesel.

D'envoyer une invitation à cinq firmes afin d'obtenir des prix pour le carburant diesel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. CHALET DU LAC : ABRI

Le conseiller Vincent Tremblay fera des vérifications pour les travaux de l'abri du chalet du lac.

11. VENTE POUR TAXES : MATRICULES RETIRÉS DE LA LISTE

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité lors de la séance du 10 août 2015;

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé cet état des personnes endettées pour taxes impayées lors de cette séance;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu du propriétaire une renonciation au délai de prescription des taxes municipales 2012 et 2013 à échoir;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'en déclare satisfait ;

Résolution 2015-09-195

Il est proposé par le conseiller René Morier,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE les matricules détaillés ci-dessous sont retirés de l'état des personnes
endettées pour taxes impayées à la municipalité de Saint-Malo :

2509 03 5337
2510 18 9353

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. RAPPORTS

12.1 Annuel des matières résiduelles

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le *Rapport semestriel de gestion des matières résiduelles – MRC de Coaticook – Premier semestre 2015* présenté par madame Monique Clément, chargée de projet matières résiduelles au 31 août 2015

12.2 D'activités des écoconseillers

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le *Rapport d'activités des écoconseillers, MRC de Coaticook, 2015* présenté en le 17 août 2015 par madame Noémie Bonenfant et monsieur Charles Bradette, Éco-conseillères, été 2015.

13. PAIEMENT DES COMPTES

13.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 173 100,11 \$ payés depuis le 11 août 2015;

Résolution 2015-09-196

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 173 100,11 \$ payés depuis le 11 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Comptes à payer

13.2.1 Entretien de la patinoire en 2014

ATTENDU QUE monsieur Olivier Tremblay a été engagé à la résolution 2015-01-14 afin d'entretenir la patinoire avec sa souffleuse;

ATTENDU QUE monsieur Olivier Tremblay a remis sa facture afin d'être payé pour l'entretien de la patinoire en hiver 2015;

Résolution 2015-09-197

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

DE payer la facture 438 du 1^{er} août 2015 à monsieur Olivier Tremblay au montant de 2 600 \$ taxes non incluses pour l'entretien de la patinoire en 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Des dossiers ont été envoyés avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Des dossiers ont été retenus.

14.1 Installation septique

ATTENDU QUE madame Maude Petiot et monsieur Jason-Thomas Boisvert au 300, chemin De Malvina, nous ont transmis une demande de délai pour l'installation d'un système d'épuration;

ATTENDU QUE madame Maude Petiot et monsieur Jason-Thomas Boisvert viennent d'acheter la résidence le 5 juin 2015 et le terrain n'est pas assez grand pour une installation septique normale;

ATTENDU QUE des démarches sont entreprises afin d'acheter une partie du terrain des voisins;

ATTENDU QUE l'arpenteur a informé les propriétaires qu'une demande d'autorisation à la CPTAQ est nécessaire avant de pouvoir acheter une partie de terrain;

ATTENDU QUE la demande a été produite et l'autorisation sera reçue à une date indéterminée;

Résolution 2015-09-198

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la demande de madame Maude Petiot et monsieur Jason-Thomas Boisvert domiciliés au 300, chemin De Malvina pour un délai d'installation d'un système d'épuration terminée au plus tard le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 Installation septique

ATTENDU QUE monsieur Claude Fontaine de la Ferme Claude Fontaine au 380, chemin Du Gore à Saint-Malo a remis une lettre datée du 14 septembre 2015 demandant une extension de deux ans pour l'installation d'un système d'épuration;

ATTENDU QUE la raison de cette demande est due à l'incendie du 18 août 2015 qui a touché l'étable au 161, chemin du 1^{er} Rang louée à monsieur Louis Hébert;

ATTENDU QU' à cause de l'incendie, une nouvelle étable devra être construite pour les animaux qui seront localisés dans une étable de la paroisse voisine;

ATTENDU QUE la construction d'une étable pour les taures et le déménagement de deux bâtiments sont des coûts très élevés;

Résolution 2015-09-199

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller René Morier,

QUE la Municipalité accepte de reporter l'installation du système d'épuration terminée au plus tard le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 Vélo Québec Événements

Une lettre de remerciements datée du 14 septembre 2015 a été reçue de Vélo Québec Événements parce que les 1200 participants ont réellement apprécié leur randonnée sur les magnifiques route de la région lors du troisième Défi des Cantons-de-l'Est pour l'été 2015.

14.4 Offre de service

Monsieur Pierick Gagnon, technicien en réseaux informatiques, offre un service de soutien informatique pour les municipalités de la MRC de Coaticook. Il demande si la municipalité de Saint-Malo est intéressée à ce service et des détails sur nos équipements informatiques.

15. RAPPORTS :

15.1 Maire suppléant

Monsieur le maire suppléant Benoit Roy parle au Conseil municipal du :

- PIIRL;
- Fonds de développement des territoires.

15.2 Conseillers

La conseillère Christine Riendeau informe le Conseil municipal sur :

- Le tournoi de poche pour les pompiers;
- La possibilité de faire des cartes postales de la Municipalité et veut savoir son intérêt;
- La possibilité de développer l'attrait du chalet du lac.

Le conseiller René Morier renseigne le Conseil municipal sur :

- L'Assemblée générale des Loisirs le 25 septembre 2015;
- Le 50^e Carnaval;
- Le secrétariat pour les Loisirs.

15.3 Directrice générale

15.3.1 L'entretien de la plate-bande du sentier des aînés

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a accepté l'offre de services de madame Myriam Fréchette pour l'entretien des plates-bandes des années 2015 – 2016 – 2017, à la résolution 2014-11-245;

ATTENDU QUE le sentier des aînés a été faite cette année et qu'il est maintenant fonctionnel;

ATTENDU QUE les plates-bandes du sentier des aînés n'était pas dans l'offre de services de madame Myriam Fréchette

Résolution 2015-09-200

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte l'offre de services au montant de 560 \$ de madame Myriam Fréchette pour l'entretien des plates-bandes du sentier des aînés pour l'année 2016 et en 2017 un montant de 568,40 \$ incluant l'augmentation de 1.5 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.2 Politique familiale d'accès à la propriété

ATTENDU QU' à la résolution 2014-09-198, un congé de taxes foncières de 500,00 \$ par année sur trois ans (2013 – 2014 - 2015) a été accordé à monsieur Rémi Leclerc, habitant au 20, chemin St-Germain à Saint-Malo, matricule 2011 45 7712;

ATTENDU QUE monsieur Rémi Leclerc n'habite pas au 20, chemin St-Germain à Saint-Malo parce qu'il a loué la maison;

Résolution 2015-09-201

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo retire le congé de taxes foncières accordé au 20, chemin St-Germain à Saint-Malo pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

17. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 50.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière